

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

L'an deux mille dix-vingt,

Le 21 février

à

15h00

En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte du pays du Chinonais sous la présidence de **Monsieur Hervé NOVELLI**

Date de convocation : 13/02/2020

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT - Isabelle PAIN - MM. Hervé NOVELLI - Daniel POUJAUD - Didier GODOY - Claude BORDIER - Michel AUBERT - Gilles MORTIER - Jean Luc DUPONT - Jean Vincent BOUSSIQUET - Serge MOREAU - Christian PIMBERT- Bernard CHATEAU

Absents excusés avec procuration :

Etienne MARTEGOUTTE représenté par Michel AUBERT

Isabelle RAYMOND PAVERO représenté par Hervé NOVELLI

Denis FOUCHE représenté par Jean Luc DUPONT

Christophe BAUDRY représenté par Jean Vincent BOUSSIQUET

Absents excusés :

Florence BOULLIER — Michel FERRAND - Bernard THIVEL— Jean Pierre LOIZON - Eric LOIZON

OBJET :

**Contrat de
missions
collaborateurs**

Monsieur Hervé NOVELLI, Président du Pays du Chinonais informe le Comité Syndical de la possibilité de souscrire un contrat dit « missions collaborateurs » afin de permettre la prise en charge des risques de sinistre des salariés dans leurs déplacements professionnels avec leur propre véhicule. En effet le Syndicat ne dispose que d'un seul véhicule de service.

GROUPAMA nous propose un contrat pour une cotisation annuelle de 125€ pour couvrir tous les salariés du Pays du Chinonais.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition faite par GROUPAMA et donne tout pouvoir au Président pour signer le contrat « missions collaborateurs » les crédits nécessaires au paiement de la cotisation d'assurance seront inscrites au budget du Syndicat.

Pour extrait conforme,
Le Président



Hervé NOVELLI

Certifié exécutoire

Reçu en Sous

Préfecture de Chinon

Le : 28/02/20

Publié

Le : 28/02/20